Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
A.A.T.L. – D.M.S.
Monsieur Philippe PIEREUSE
Directeur f.f.
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

Réf DU : 01/pfu/470695
Réf DMS : ED/2043-0021/03/2012-177PU
Réf CRMS : AVL/KD/AND-3.10/s.525
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : ANDERLECHT. Parc des Etangs. Boulevard Maurice Carême.
Réaménagement d'une entrée piétonne.
Avis conforme *(Dossier traité par M. E. Demelenne – D.M.S. et Mme C. Defosse – D.U.)*

En réponse à votre lettre du 3 septembre 2012, en référence, reçue le 4 septembre, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous réserve*** émis par notre Assemblée en sa séance du 12 septembre 2012.
La CRMS souscrit au projet de réaménagement de l'entrée piétonne située le long du boulevard Maurice Carême car il constitue une amélioration fonctionnelle de la situation existante à cet endroit du parc des Etangs, inscrit sur la liste de sauvegarde comme site.
La Commission demande toutefois de soigner la mise en œuvre des murs en gabions (rigidité de la structure) projetés le long des chemins et de revoir le choix des plantations à cet endroit du parc.

Le chemin d'entrée, côté boulevard Maurice Carême, à hauteur de l'allée Clara Clairbert, s'est formé spontanément au cours des années pour permettre une liaison entre le quartier « Carême » et la zone commerciale de l'avenue Marius Renard. Le chemin en remblais a une longueur d'environ 24 m sur une largeur de 2 m. La différence de niveau entre le boulevard et le parc est d'environ 3 m à cet endroit, ce qui donne une pente de +/- 11,6%, trop importante pour les personnes âgées.
La CRMS est favorable aux interventions projetées qui visent à améliorer cette situation (nouveau cheminement avec adoucissement de la pente et double rampe de part et d'autre de l'entrée, munie d'une main courante, murs de soutènement en gabions, modification des revêtements de sol, etc.). Le remaniement de l'entrée sous forme de courbes s'intègrera par ailleurs davantage dans la composition paysagère du parc qui fut aménagé dans les années 60.

La Commission demande toutefois de revoir les points suivants :

- En ce qui concerne la nouvelle rampe projetée à droite de l'entrée, ***la CRMS demande d'utiliser pour les marches le même type de pierre naturelle que celle retrouvée sur l'ensemble du parc (à soumettre***

à l'approbation de la DMS avant le début des travaux) et de la dolomie sur les paliers, ce qui ne devrait pas poser problème en raison de la faible pente à cet endroit.

- Les deux rampes seraient soutenues par des murs en gabions, réalisés en structure métallique remplie de cailloux de même type que la pierre retrouvée pour le traitement des berges des étangs.
La CRMS insiste pour que la structure métallique soit suffisamment rigide pour parer au risque d'affaissement progressif que l'on observe pour ce type d'aménagement en d'autres lieux.
La Commission demande par ailleurs de soumettre à l'approbation préalable de la DMS un détail précis du type de main-courante qui sera fixé le long de chaque rampe.

- Enfin, en ce qui concerne les plantations prévues dans le cadre du réaménagement de cette zone, ***la CRMS estime que le choix de différentes variétés de pervenches (vinca) n'est pas judicieux car elles ont peu avoir avec l'esprit paysager du parc. La Commission demande de réaliser un relevé de la végétation existante en périphérie et sur l'ensemble du parc et de revoir le volet des plantations en conséquence.***

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : A.A.T.L. – D.U. (Mme C. Defosse et M. Fr. Timmermans) ;
A.A.T.L. – D..M.S. (M. E. Demelenne et Mme M. Vanhaelen).